06 Les postes de personnel non médical salarié

Fin 2023, le personnel non médical salarié, soignant ou non, représente 1,2 million de postes dans les établissements de santé. Près des trois quarts d'entre eux relèvent des établissements publics et près de six sur dix sont occupés par des titulaires ou des stagiaires de la fonction publique hospitalière.

Les trois quarts des postes de personnel non médical salarié relèvent des hôpitaux publics

Au 31 décembre 2023, le personnel non médical salarié représente 1,2 million de postes dans les établissements de santé *(tableau 1)*. Près des trois quarts de ces postes se concentrent dans les hôpitaux publics (73 %, soit 843 600 postes). Le quart restant se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées (respectivement 13 % et 14 %, soit 152 000 et 158 200 postes).

Le personnel non médical soignant (infirmiers, aides-soignants, rééducateurs, psychologues, etc.) représente 782 500 postes, soit 68 % de l'ensemble des postes de personnel non médical. Les hôpitaux publics concentrent 72 % de ces postes, les cliniques privées 15 % et les établissements privés à but non lucratif 13 %. Toutefois, la part de soignants au sein du personnel non médical est plus élevée dans les établissements privés à but lucratif (74 %), comparé aux établissements publics (67 %) et privés à but non lucratif (66 %). Les postes d'infirmiers et d'aides-soignants y sont majoritaires (respectivement 44 % et 32 % des postes fin 2023). Ceux de rééducateurs et de psychologues occupent une part plus modeste (7 % des postes de personnel non médical soignant à eux deux). Ils sont relativement plus présents dans les établissements privés à but non lucratif que dans les autres établissements : leur part dans l'ensemble des postes de personnel non médical soignant y atteint 13 %, contre 7 % dans les hôpitaux publics et les cliniques privées *(tableau 1)*. Cela reflète en partie la prépondérance des activités de soins médicaux et de réadaptation (SMR, anciennement SSR) dans le secteur privé à but non lucratif (voir fiche 03, « L'activité en hospitalisation complète et partielle »).

Le personnel non médical non soignant représente 371 200 postes. Il se décompose entre personnel administratif (43 % des postes de personnel non médical non soignant), personnel technique (34 %), personnel médico-technique (17 %) et personnel éducatif et social (6 %). Parmi l'ensemble des postes de personnel non médical non soignant, 75 % se trouvent dans les hôpitaux publics et 11 % dans les cliniques privées[1]. Les postes de personnel technique sont très concentrés dans les établissements publics (85 %). À l'inverse, les postes de personnel administratif sont relativement moins nombreux dans les établissements publics (68 %). Les établissements privés à but non lucratif se distinguent par un nombre important de postes de personnel éducatif et social (22 % des postes de ce type).

En équivalent temps plein (ETP), 66 % des postes de personnel non médical hors administration sont mobilisés dans des unités de court séjour en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO), 15 % en psychiatrie et 14 % en SMR *(tableau 2)*. La section administration représente, par ailleurs, 23 % de l'ensemble du personnel non médical en 2023, en ETP. Ces répartitions sont stables depuis 2013.

1. Dans cette fiche, les postes concourant à l'activité sans être directement salariés par l'établissement de santé ne sont pas comptabilisés. La répartition des postes selon la catégorie entre secteurs peut notamment être affectée par des recours différenciés à l'externalisation.

Les titulaires ou stagiaires de la fonction publique hospitalière occupent près de six postes de personnel non médical salarié sur dix

Fin 2023, 57 % des postes de personnel non médical des établissements de santé sont des postes de titulaires ou de stagiaires de la fonction publique hospitalière (soit 657 600 postes) *[tableau 3]*, 31 % sont des contrats à durée indéterminée (CDI) [soit 361 600] et 12 % des contrats à durée déterminée (CDD) [soit 134 500].

Pour le personnel non médical soignant, la répartition par statut des postes est proche de celle de l'ensemble du personnel non médical.

Tableau 1 Les postes de personnel non médical des établissements de santé au 31 décembre 2023

	Établissements publics	Établissements privés à but non lucratif	Établissements privés à but lucratif	Ensemble des établissements
Personnel non médical soignant	**564 966**	**100 318**	**117 255**	**782 539**
Personnel d'encadrement du personnel soignant	16 439	4 247	3 738	24 424
Infirmiers[1] diplômés d'État	251 686	42 155	52 769	346 610
Aides-soignants	190 555	28 176	33 019	251 750
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	68 707	13 098	19 514	101 319
Rééducateurs	21 504	9 059	6 328	36 891
Psychologues	16 075	3 583	1 887	21 545
Personnel non médical non soignant	**278 605**	**51 653**	**40 931**	**371 189**
Personnel administratif	108 602	26 540	24 131	159 273
Personnel éducatif et social	15 323	4 710	1 665	21 698
Personnel médico-technique	46 967	9 646	6 721	63 334
Personnel technique	107 713	10 757	8 414	126 884
Total	**843 571**	**151 971**	**158 186**	**1 153 728**

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.
Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.
Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.
Source > DREES, SAE 2023, traitements DREES.

Tableau 2 Les postes de personnel non médical, par discipline, en équivalent temps plein en 2023

Disciplines	ETP
Administration	**245 128**
Section hôpital	**811 121**
MCO	539 088
Psychiatrie	120 223
HAD	12 358
SMR	113 095
SLD	26 357
Ensemble	**1 056 249**
Ensemble (hors USLD)	**1 029 892**

ETP : équivalent temps plein ; MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile ; SMR : soins médicaux et de réadaptation ; SLD : soins de longue durée ; USLD : unités de soins de longue durée.
Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.
Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.
Source > DREES, SAE 2023, traitements DREES.

Toutefois, cette répartition varie pour certaines catégories. Ainsi, les postes d'agents de services hospitaliers et des autres personnels des services médicaux, ceux de psychologues et ceux de rééducateurs sont plus souvent en CDD que ceux de l'ensemble du personnel non médical soignant salarié (respectivement 23 %, 17 % et 13 %, contre 11 %).

Les postes de personnel non médical non soignant comportent, en comparaison de l'ensemble du personnel non médical, un peu moins de postes de titulaires ou de stagiaires de la fonction publique (52 %), et plus de postes en CDI (34 %) et en CDD (13 %). Les postes de personnel technique sont un peu plus souvent en CDD (16 %). ■

Tableau 3 Les postes de personnel non médical des établissements de santé selon la spécialité et le contrat au 31 décembre 2023

	Personnel en CDI	Personnel en CDD	Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière	Ensemble du personnel des établissements de santé
Personnel non médical soignant	**234 181**	**84 814**	**463 544**	**782 539**
Personnel d'encadrement du personnel soignant	8 357	252	15 815	24 424
Infirmiers[1] diplômés d'État	98 367	22 478	225 765	346 610
Aides-soignants	61 641	30 706	159 403	251 750
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	36 330	22 804	42 185	101 319
Rééducateurs	19 003	4 855	13 033	36 891
Psychologues	10 483	3 719	7 343	21 545
Personnel non médical non soignant	**127 425**	**49 692**	**194 072**	**371 189**
Personnel administratif	61 492	20 976	76 805	159 273
Personnel éducatif et social	8 407	2 546	10 745	21 698
Personnel médico-technique	18 919	5 724	38 691	63 334
Personnel technique	38 607	20 446	67 831	126 884
Total	**361 606**	**134 506**	**657 616**	**1 153 728**

CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.
1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.
Note > Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.
Champ > France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.
Source > DREES, SAE 2023, traitements DREES.

Encadré Sources et méthodes

Champ

Postes de personnel non médical salarié, occupés au 31 décembre 2023, des établissements de santé en France (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le service de santé des armées (SSA). Les postes des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation sont exclus.

Sources

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). Lorsque son contrat de travail ou son statut le permet, le personnel non médical peut exercer dans des hôpitaux différents. Les établissements enquêtés par la SAE déclarent leurs personnels en poste sans tenir compte de ce que déclarent les autres établissements employant les •••

•••

mêmes personnes. Cela conduit à des doubles comptes que la SAE ne permet pas d'évaluer. De ce fait, ce sont des « postes de travail », et non des effectifs en personnes physiques, qui sont comptabilisés. Une baisse du nombre de postes de travail, à l'occasion de la fusion de deux établissements par exemple, ne se traduit pas nécessairement par une baisse du nombre de personnes employées, si les postes occupés par une même personne sont rassemblés sur le même site. Enfin, seul le personnel non médical des services sanitaires des établissements géographiques sanitaires est déclaré dans la SAE.

Méthodologie

Les personnels sont comptabilisés selon l'emploi ou le grade pour lequel ils ont été recrutés et non pas en fonction de l'unité fonctionnelle (ou du service) dans laquelle ils travaillent. Par exemple, un aide-soignant qui travaille dans un service administratif est quand même compté dans les effectifs du personnel des services de soins.

Définitions

> **Personnel non médical :** il s'agit ici des postes de salariés, titulaires ou contractuels des établissements de santé, rémunérés au 31 décembre 2023 par l'établissement dans le secteur privé, ou par l'entité juridique dans le secteur public. Sont inclus les postes d'élèves rémunérés, ceux des agents en congés simples ou de longue maladie, en cessation progressive d'activité, etc. Les postes d'apprentis et autres contrats aidés ne sont pas comptabilisés, de même que ceux des personnels qui ne sont pas directement rémunérés par les établissements (intérimaires des entreprises de travail temporaire, etc.).

> **Équivalent temps plein (ETP) :** il correspond ici à l'ETP annuel moyen rémunéré, qui fait référence à la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

Pour en savoir plus

> **Babet, C., Donnenfeld, M., Kamionka, J.** (2024, juin). Démographie des infirmières et des aides-soignantes. DREES, *DREES Méthodes,* 15.
> **Barlet, M., Marbot, C. (dir.)** (2016, juillet). *Portrait des professionnels de santé*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.
> **Biotteau, A.-L., Dixte, C.** (2023, septembre). À l'hôpital, un recours faible à l'intérim mais en nette hausse depuis six ans. Dares et DREES, *Dares Focus*, 50.
> **Charnoz, P., *et al.*** (2020, décembre). Évolution des effectifs salariés hospitaliers depuis 15 ans. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 69.
> **Croguennec, Y.** (2019, décembre). Aides-soignants : de moins en moins de candidats à l'entrée en formation et une baisse du nombre d'inscrits. DREES, *Études et Résultats*, 1135.
> **Parent, C.** (2024, décembre). Le nombre d'infirmières augmenterait fortement d'ici à 2050, mais moins que les besoins en soins de la population vieillissante. DREES, *Études et Résultats*, 1319.
> **Pora, P.** (2023, mars). Près d'une infirmière hospitalière sur deux a quitté l'hôpital ou changé de métier après dix ans de carrière. DREES, *Études et Résultats*, 1277.